



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2003

Approbation d'un avenant à la convention de dépôt de fonds d'architectes établie entre la Ville de Lyon/Archives municipales et la société académique d'architecture de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2003 - APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE DEPOT DE FONDS D'ARCHITECTES ETABLIE ENTRE LA VILLE DE LYON/ARCHIVES MUNICIPALES ET LA SOCIETE ACADEMIQUE D'ARCHITECTURE DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les Archives municipales sont dépositaires de 17 km linéaires de documents, d'un fonds iconographique de plusieurs centaines de milliers d'images et de documents sonores ou vidéo illustrant l'histoire de Lyon à travers les siècles. Ce fonds est constitué en partie par les dons et dépôt de particuliers ou d'institutions.

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, la Société académique d'architecture de Lyon (SAAL) a pour mission de recueillir auprès de ses membres et de leurs confrères les archives d'architecture représentant un intérêt régional, de permettre et d'encourager leur consultation par les chercheurs et de réaliser un travail de mise en valeur de son patrimoine au travers de publications ou de conférences.

Fondée en 1830, elle est la plus ancienne des sociétés des architectes français et pratique une collecte raisonnée et significative pour Lyon et la région.

En 2011, la Société académique d'architecture de Lyon a souhaité déposer à la Ville de Lyon une partie des fonds d'architectes ainsi collectés afin qu'ils soient conservés aux Archives municipales.

Un contrat a été conclu le 15 novembre 2011 et a permis de compléter les fonds d'architectes, déjà conservés par la Ville, comme le fonds de l'architecte Rostagnat.

En complément, la Société académique d'architecture de Lyon, se propose de mettre en dépôt aux Archives municipales, un fonds d'archives relatives à l'architecte lyonnais François Souchon constitué de 5 mètres linéaires de dossiers de construction, essentiellement réalisés à Lyon pour des commanditaires privés.

Une fois le dépôt réalisé, la SAAL continuera à mettre au service des chercheurs son savoir spécifique, en les recevant avant toute consultation des documents de ce fonds et en les orientant vers les Archives municipales.

Les Archives municipales pourront disposer des éléments pour la réalisation d'expositions.

Il convient donc d'établir un avenant à la convention initiale de dépôt conclue avec la Société académique d'architecture de Lyon afin d'intégrer le fonds d'archives de l'architecte François Souchon au périmètre du dépôt.

Vu ledit avenant ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- L'avenant susvisé, établi entre la Ville de Lyon-Archives municipales et la Société académique d'architecture de Lyon est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET